

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17
Présents : 9
Procurations : 3

Objet :

Participation aux frais de fonctionnement du Complexe Sportif des communes de Chevry et Segny – Partie ESCO

Accusé de réception en préfecture
001-210101531-20240702-2024-07-02-048-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 2 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 26 juin 2024

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Marie Laure BERTRAND, Mme Amélie VAN ETTINGER, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, M. Guillaume PEREZ, Mme Aurélie VUILLERMOZ, M. Pascal BRUN.

Excusés : Mme Emilie VINCENT qui donne pouvoir à Mme Marie Laure BERTRAND, Mme Leila SMITH qui donne pouvoir à Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Jocelyne SCHWALLER qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre TROUILLOUD, M. Bernd BECK, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stephan BOCKEN et M. Pierre REBEIX.

Absent : Nicolas GRES.

Secrétaire de séance : Marie-Laure BERTRAND

Mme le Maire **INFORME** le Conseil Municipal que,

Une convention entre les communes d'Echenevex, Chevry et Segny a été établie le 14 février 2019 afin de répartir les frais de fonctionnement du complexe multisports dans le cadre de l'activité de l'ESCO. En effet, les licenciés de l'ESCO sont constitués notamment par des résidents de ces 3 communes et le principe retenu est une répartition proportionnelle au nombre de licenciés des frais de fonctionnement de l'activité.

Pour l'année 2023, 118 licenciés étaient résidents d'Echenevex, 48 de Chevry et 41 de Segny. La quote-part de chaque commune a donc été calculée en conséquence comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Frais de personnel = brut fiscal + charges patronales + assurance / 1607 heures = 40027,13€ + 2881,71€ = 42 908,84 € / 1607 = 26,70 € x 406 heures soit 10 840,20 €

Echenevex =	118 licenciés	39 748.26 €
Segny =	41 licenciés	13 810.84 €
Chevry =	48 licenciés	16 168.78 €

FRAIS DE FONCTIONNEMENT COMPLEXE SPORTIF ANNEE 2023

Electricité	Eau	Poubelle	Technigazon	Adoucisseur Sogequip		Divers	Personnel	Internet	Assurance	Frais Analyses Savoie Labo
4 137,41	190,65	52,78	1 692,00	1 545,60				53,00	1 206,50	749,70
11 107,25	1 838,74	52,78	582,00	4 152,14	Contrôle des sols	2 472,00		53,00		
2 462,97	2 110,23		540,00	1 471,20				53,00		
1 990,96					COSEEC	4 530,00		53,00		
- 664,89					ZAABAT	527,40		53,00		
867,70					ELTIS	406,61		53,00		
3 308,05								53,00		
2 245,24					GARAGE MATHIEU	74,40		53,00		
1 327,72					ZAABAT	1 493,83		53,00		
950,99					COSEEC	2 184,00		53,00		
1 096,52								53,00		
275,02								53,00		
29 104,94	4 139,62	105,56	2 814,00	7 168,94		11 688,24	10 840,20	636,00	1 206,50	749,70
										68 453,70
16 952,93	1 489,79	158,34	5 196,00	3 333,96		3 355,97	10 616,90	636,00	1 024,00	642,60

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (une abstention : Mme Anneke VAN DER VOSSEN),

APPROUVE la répartition des charges de fonctionnement du complexe multisports pour la partie ESCO entre les communes d'Echenevex, Chevry et Segny,

AUTORISE Mme le Maire à signer toute pièce de nature juridique, financière ou technique nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
 Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.
Isabelle PASSUELLO
 Maire d'Echenevex,

